



NIVEAUX SONORES

Alerte aux décibels !



OBJECTIFS

- Identifier les niveaux sonores émis dans votre entreprise.
- Mener une réflexion sur les différents moyens de prévention possibles.
- Protéger la santé des salariés exposés à un environnement bruyant.
- Permettre de vous positionner par rapport aux obligations réglementaires générales et aux recommandations en vigueur.

LES +

- Matériel permettant d'objectiver les observations.
- Restitution des résultats et proposition de suggestions dans un rapport écrit.
- Restitution possible dans l'entreprise.



DÉROULEMENT DE L'INTERVENTION

- Identification des postes de travail concernés.
- Réalisation de mesures :
 - Sonométrie : identification du niveau sonore émis par les machines, les outils, l'environnement de travail.
 - Dosimétrie : évaluation de la dose sonore perçue par le salarié sur une journée de travail.
 - Analyse spectrale : caractérisation des niveaux de bruit par des bandes de fréquences.
- Analyse de l'activité sur les postes de travail.
- Proposition et aide à la mise en place d'actions correctives.



PUBLIC

Entreprises de tous secteurs d'activité.

Salariés exposés à un environnement bruyant.



DURÉE

Variable selon la demande initiale et les postes de travail à évaluer.



INTERVENANTS

Conseillers en prévention des risques professionnels.

Êtes-vous concerné ?

Certains de vos salariés élèvent-ils la voix pour parler et font-ils répéter leurs interlocuteurs ?

Vos salariés ont-ils des équipements de protection individuelle adaptés à l'environnement sonore ?



Pour tout renseignement, contacter votre Médecin du Travail ou un membre de son équipe.



En complément, ce thème est disponible en module de formation E-learning sur notre site internet www.santetravail-on.fr



Répond aux exigences réglementaires Directive européenne n°2003/10/CE du 06/02/2003. Décret n° 2006-892 du 19/07/2006.